

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Réseau Tramway 2013/2014 - Bordeaux - Equipements du
centre de maintenance de la Jallère (CDM302) - Marché négocié avec mise en
concurrence - Autorisation de signature**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La présente consultation s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la troisième phase des trois lignes de tramway de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Elle vise la réalisation et l'installation des équipements nécessaires au fonctionnement du centre de maintenance et de remisage de la Jallère. Celui-ci est situé en extrémité de l'extension de la ligne C, avenue de la Jallère, au nord de la ville de Bordeaux, à proximité du parc floral et du parc des expositions. La parcelle recevant le centre de maintenance et de remisage de la Jallère jouxte celle qui recevra le futur Grand Stade de Bordeaux.

Ce site de maintenance et de remisage des tramways permet dans un premier temps le remisage de 26 tramways sur un faisceau de voies extérieur situé le long du hall de maintenance, et la maintenance quotidienne, légère ou lourde d'environ 50 tramways.

Cette consultation est fractionnée suivant les dispositions de l'article 10 du code des marchés publics, en quatre lots définis ci-après :

- Lot 1 - Equipements de levage,
- Lot 2 - Machine à laver,
- Lot 3 - Tour en fosse,
- Lot 4 - Distribution de sable.

Chaque lot donne lieu à un marché séparé après notification, et comprend les études, la fourniture et l'installation.

Chacun des ensembles comprend les matériels et leurs interfaces, les accessoires, l'ensemble des tuyauteries et câblages nécessaires, les accessoires de manutention, les outils de tests et les outils spécifiques de maintenance, un jeu de pièces de rechange et de consommation. Les travaux incluent la livraison sur site, le montage, la mise au point, le contrôle par les organismes agréés, les essais de fonctionnement et d'interface avec le matériel roulant, la fourniture de la documentation associée et la formation des opérateurs.

Ces quatre lots ont fait l'objet d'une délibération adoptée par votre assemblée le 28 septembre 2012 visant à autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation et à signer les marchés.

Cependant pour deux lots, les entreprises attributaires ont présenté des offres supérieures aux estimations, c'est pourquoi il vous est proposé par la présente délibération d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés relatifs aux lots suivants :

- Lot 2 - Machine à laver : Fourniture et installation d'un ensemble machine à laver les tramways (y compris équipement de recyclage des eaux de lavage) ;
- Lot 3 - Tour en fosse : Fourniture et installation d'un ensemble tour en fosse (destiné au re-profilage des roues de tramway) avec broyage et convoyage des copeaux.

Il s'agit de marchés à prix global et forfaitaire.

Pour le lot 2 Machine à laver, le montant de la dépense est estimé à 342 125,00 € HT pour une durée de 17,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Pour le lot 3 Tour en fosse, le montant de la dépense est estimé à 596 260,00 € HT pour une durée de 17,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Le financement de cette opération est à imputer au budget Annexe Transports, exercice 2013 et suivants, chapitre 23 - compte 2380 0132 - programme TW30 - CRB KD00.

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine de Bordeaux doit ici être regardée comme entité adjudicatrice. Les prestations ont fait l'objet d'un marché négocié après mise en concurrence donnant lieu à publicité au niveau européen, soumis aux dispositions des articles 144-I.1, 165 et 166 du Code des marchés publics.

Quinze entreprises ont déposé leur candidature le 20 octobre 2012, tous lots confondus. Toutes les candidatures ont été agréées.

Il leur a été adressé un dossier de consultation leur prescrivant une date limite de dépôt de leur offre le 20 décembre 2012.

Deux entreprises ont remis une offre pour le lot 2 :

- Neu International Railways,
- Aquafrisch.

Trois entreprises ont remis une offre pour le lot 3 :

- Sogema Engineering ;
- Danobat Railways Systems ;
- Patentes Talgo SL.

Les négociations se sont déroulées les 21 et 22 février 2013. Les candidats ont été invités à remettre une deuxième offre le 2 avril 2013.

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, réunie le 15 mai 2013, a décidé d'attribuer :

- le lot 2 – Machine à laver, à l'entreprise Neu International Railways pour un montant de 420 000,00 € HT, soit 22,76% de plus que l'estimation ;
- le lot 3 – Tour en fosse, à l'entreprise Danobat Railways Systems pour un montant de 660 244,00 € HT, soit 10,73% de plus que l'estimation.

Afin de permettre la réalisation du centre de maintenance de la Jallère, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec :

- l'entreprise Neu International Railways qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 2 Machine à laver, pour un montant de 420 000,00 € HT (soit 502 320,00 € TTC) ;
- l'entreprise Danobat Railways Systems qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 3 Tour en fosse, pour un montant de 660 244,00 € HT (soit 789 651,82 € TTC).

Le coût global de l'opération tous lots confondus était estimé à 1 598 690,00 € HT, soit 1 912 033,24 € TTC. Le montant global qu'il est envisagé de notifier aux attributaires à l'issue de la mise en concurrence est de 1 630 244 € HT, soit 1 949 771,82 € TTC (à + 1,97% de l'estimation).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 144-I 1°, 165 et 166,

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 15 mai 2013 attribuant le marché :

- à l'entreprise Neu International Railways pour le lot 2 - Machine à laver,
- à l'entreprise Danobat Railways Systems pour le lot 3 - Tour en fosse.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

- que par sa décision du 15 mai 2013, la commission d'appel d'offres a attribué les lots 2 et 3 portant sur la réalisation et l'installation des équipements nécessaires au fonctionnement du centre de maintenance et de remisage de la Jallère, situé en extrémité de l'extension de la ligne C,
- qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer ces deux marchés,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché avec :

- l'entreprise Neu International Railways qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 2 Machine à laver, pour un montant de 420 000,00 € HT (soit 502 320,00 € TTC) ;

- l'entreprise Danobat Railways Systems qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 3 Tour en fosse, pour un montant de 660 244,00 € HT (soit 789 651,82 € TTC).

Article 2 : La dépense résultant des présents marchés sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports, exercice 2013 et suivants, chapitre 23 - compte 2380 0132 - programme TW30 - CRB KD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 4 JUILLET 2013

M. GÉRARD CHAUSSET